

Position conjointe de la CES et du CSEE sur la consultation publique sur la Création d'un espace européen des compétences et des certifications

Finalisée le 18 mars 2014

La CES et le CSEE considèrent comme important que la Commission européenne initie une consultation publique sur la simplification des nombreuses qualifications au niveau de l'UE et des outils de reconnaissance et de transparence qu'elle a développés pour l'enseignement et la formation.

Favoriser la mobilité et la reconnaissance de l'enseignement et de la formation contribue non seulement au développement des compétences et des perspectives d'emploi, mais aussi à la promotion de l'intégration ou de la ré-intégration au travail, à l'apprentissage et à la formation. Nous soutenons pleinement les efforts de la Commission européenne dans la promotion de la mobilité de l'enseignement et de la formation, de l'assurance qualité et de la transparence au travers de ces outils.

Nous nous inquiétons cependant des points suivants concernant la consultation publique sur la création d'un espace européen des compétences et des certifications :

1. Nous regrettons que l'approche de la Commission européenne concernant le questionnaire ne vise pas à obtenir des réactions de la part des citoyen(ne)s et des politiques sur l'utilisation pratique de ces outils aux niveaux national et sectoriel, mais plutôt d'obtenir la **confirmation que les processus de conception actuels** de ces outils sont bien significatifs et qu'il est important de les conserver. Nous pensons que les questions devraient davantage porter sur la manière dont ces outils pourraient rapidement faciliter l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation, l'augmentation du nombre de places d'apprentissage et de leur qualité, l'augmentation et l'amélioration de l'équilibre compétences-demandes sur le marché du travail et la reconnaissance des qualifications. La crise a durement frappé le secteur de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux. Les questions devraient dès lors aussi se concentrer sur la manière dont ces outils peuvent contribuer à **l'emploi** des étudiant(e)s et demandeurs/euses d'emploi dans le cadre de la **crise économique et financière actuelle**, et sur la manière dont ils devraient être révisés/adaptés et, le cas échéant, gérés pour être plus efficaces.
2. Nous regrettons **la grande technicité des questions**. Elles ne s'adressent pas au grand public, qui manque d'informations sur ces outils. Il faut donc s'attendre à ce que les réponses proviennent uniquement de quelques experts travaillant sur ces thématiques au niveau européen. Nous craignons que cette consultation ne mène pas à des résultats utiles car les

parties prenantes devraient être consultées différemment, sur la base d'une approche et de questions différentes. C'est particulièrement le cas pour les partenaires sociaux, qui ont un rôle essentiel dans le développement de ces outils.

3. En ce qui concerne le **nombre de qualifications et les outils de transparence et de reconnaissance**, nous pensons qu'il est grand temps de discuter de leur utilisation, de leur rentabilité, de leur coordination et de leur simplification. Les outils et les cadres¹ sont en effet trop nombreux pour pouvoir en assurer le suivi.
4. Parallèlement, lors des discussions au niveau européen, l'accord sur **les principes centraux** de l'utilisation de certains de ces outils et leur mise en œuvre au niveau national relève toujours du défi. De nombreux obstacles subsistent pour que les Etats membres parviennent à un compromis sur ces outils. Nous regrettons que, même si les premières discussions avec les Etats membres ont débuté il y a 10 à 12 ans, elles ne sont pour la plupart pas encore à mi-parcours vers un accord ou une mise en œuvre de base (dans les institutions d'enseignement et de formation, sur les lieux de travail, etc.)
5. Les difficultés qui entourent en permanence ces outils prouvent que les **partenaires sociaux** n'ont pas été totalement (voire pas du tout) impliqués dans la conception et le démarrage de de la mise en œuvre des politiques européennes et des instruments correspondants (tant au niveau national qu'Européen). Nous voudrions souligner le fait que les partenaires sociaux principaux peuvent constituer des liens plus forts entre l'enseignement et le marché du travail et améliorer cette reconnaissance et cette transparence.
6. Il existe un manque de **dialogue social** au niveau national sur ces outils. La plupart des agences nationales, des points de contact nationaux et des Départements des ministères gérant ces outils ne permettent pas le dialogue avec les partenaires sociaux concernant les outils et les instruments. Le même manque de dialogue social sur ces outils existe également au niveau européen. Par exemple, la Commission européenne n'a pas demandé aux Etats membres d'assurer que la deuxième personne constituant Groupe consultatif du CEC gérant la mise en œuvre de la recommandation UE sur la validation de l'apprentissage informel et non formel (NFIL), soit issue des partenaires sociaux, qui sont les mieux placés pour comprendre la reconnaissance du NFIL sur le lieu de travail et le marché de l'emploi.
7. Nous regrettons qu'il n'existe à priori aucune **coordination d'ensemble de ces outils** au niveau de l'UE. Elle rendrait possible la gestion centrale des outils, augmenterait leur perméabilité et permettrait d'introduire dans les discussions l'évolution des tendances et des politiques aux niveaux européen et national. Les départements qui gèrent les discussions sur les outils semblent très peu communiquer entre eux ou avec d'autres Directions générales

¹ Cadre de qualifications (CEC, QH-EHEA), Passeports enseignement et formation (CV Europass, Passeport de compétences, Pass Jeune, Supplément au Certificat, Supplément au Diplôme, Passeport de Langues), Outil de transfert de crédits d'apprentissage (ECVET, ECTS), Outils de reconnaissance (Convention de Lisbonne, réseaux ENIC-NARIC), centres d'informations, réseaux (Portail Ploteus, portail CEC, Euroguidance, Inventaire européen pour l'apprentissage non formel et informel NFIL), Outils d'assurance qualité (Normes et lignes directrices européennes sur la garantie de la qualité, EQAVET), et « Intelligence des compétences » (Panorama des compétences en UE et ESCO)

impliquées, comme la DG Emploi et la DG MARKT. Par exemple, la Directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (2005/36/EC) pourrait facilement être mise en œuvre avec l'aide du CEC, des systèmes ECVET et EQAVET.

8. Le même problème se pose concernant le **développement de la conception de ces outils et instruments au niveau national**. Plusieurs agences nationales gèrent ces outils et manquent de coordination entre elles. Nous pensons également que les mêmes experts nationaux devraient faire partie de plusieurs groupes sur les outils afin de simplifier la transition du travail entre ces groupes.
9. Nous voudrions souligner qu'une **évaluation continue** des outils aurait dû être mise en place et que la Commission européenne aurait dû mettre davantage l'accent sur la **flexibilité de leur gestion**. De nombreux experts ont déjà soulevé la nécessité de revoir certains principes, de revisiter l'approche de la mise en œuvre pratique de certains outils, voire de considérer la fusion de certains outils, mais aucun changement n'a eu lieu.
10. Nous pensons que les outils auraient dû être définis afin de servir plusieurs objectifs dans **divers secteurs éducatifs**. Bon nombre de ces outils devraient être interconnectés mais ont cependant été créés dans des cadres distincts en tant que systèmes séparés. Nous encourageons la Commission à modifier rapidement les principes et l'approche pratique des outils et à essayer de les utiliser pour servir tous les secteurs de l'enseignement et de la formation. Par exemple, les systèmes ECTS et ECVET devraient se compléter et être reconnus par d'autres secteurs, mais idéalement, ils **devraient être fusionnés**. Les crédits du système ECVET devraient contribuer non seulement à l'emploi des étudiant(e)s de l'EFP, mais aussi à la perméabilité de l'EFP vers l'enseignement supérieur et à servir les étudiant(e)s de l'EFP du niveau tertiaire. Parallèlement, le cadre d'assurance qualité devrait être applicable à **l'enseignement et la formation dans son ensemble**, sans se limiter au secteur de l'EFP (EQAVET) et à celui de l'enseignement supérieur (QH- EHEA).
11. Assurer que les citoyen(ne)s, et surtout ceux et celles qui sont sans emploi, **utilisent les outils** qui sont disponibles pour favoriser leur emploi, relève du défi. A ce stade, seuls les instruments européens (CV, Certificat langues, Supplément au diplôme et Supplément au certificat) sont prêts à être utilisés par les chercheurs/euses d'emploi, mais leur dissémination reste inadéquate. Ces outils restent méconnus des autres partenaires, ainsi que des citoyen(ne)s.

Dès lors, nous sommes d'avis que **l'objectif de création d'un Espace européen des compétences et des certifications devrait s'articuler autour de deux axes**.

1. Sur la base de **l'évaluation permanente de ces outils**, la Commission, les Etats membres et les partenaires sociaux devraient revoir, adapter et même clôturer la discussion sur certains outils. Les outils n'ayant démontré aucune utilisation pratique immédiate et continue pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation ou ne contribuant pas à l'emploi, devraient être fusionnés avec d'autres outils.

2. L'espace européen des compétences et des certifications tient lieu de **processus de dissémination**. Il convient d'améliorer la perception qu'ont les citoyen(ne)s, et plus spécialement les étudiant(e)s, les enseignant(e), les formateurs et formatrices et les partenaires sociaux à propos des outils utiles (par ex. Europass, niveaux et label du CEC, « label » EQAVET, Panorama des compétences européennes) pour qu'ils utilisent ces outils en vue de **simplifier l'éducation de qualité, l'enseignement de qualité et l'emploi des personnes**.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous demandons instamment à la Commission européenne :

1. d'accélérer les des discussions au niveau européen et de démarrer le processus de mise en œuvre des outils utiles, de lancer l'**Espace européen des compétences et des certifications** comme une approche visant répondre aux besoins directs et immédiats des étudiant(e)s, des travailleurs/euses et des chômeurs/euses.
2. d'insister auprès des gouvernements afin qu'ils incluent les partenaires sociaux nationaux à tous les niveaux de la conception et de la mise en œuvre de ces outils ;
3. d'accroître la participation des partenaires sociaux aux événements de niveau européen concernant les outils, une participation qui servirait également au processus de dissémination.